



Assemblée générale

Distr. générale
26 juillet 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 25 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Développement agricole, sécurité alimentaire
et nutrition**

Mise en œuvre des activités relevant de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028)

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028), établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole, en application de la résolution [72/239](#) de l'Assemblée générale.

* [A/76/150](#)



Rapport sur la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028)

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [72/239](#), dans laquelle l'Assemblée générale a proclamé la période 2019-2028 Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, demandé à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et au Fonds international de développement agricole (FIDA) de diriger la mise en œuvre de la Décennie et invité le Secrétaire général à la tenir informée de la mise en œuvre de ces activités, en s'appuyant sur les rapports biennaux établis conjointement par la FAO et le FIDA.

Pendant la période biennale 2019-2020, 8 pays ont approuvé des plans d'action nationaux sur l'agriculture familiale, 4 autres ont entrepris la rédaction de tels plans et 33 ont enregistré des progrès considérables pour ce qui est de mobiliser les acteurs qui participeront à l'élaboration de ces documents. Plus de 1 570 acteurs ont été impliqués dans des processus ou des instances de dialogue, dont 925 organisations et associations d'exploitations familiales. Plus de 65 mécanismes de coordination intersectorielle, comme des comités nationaux pour l'agriculture familiale ou d'autres instances multipartites de dialogue politique, ont été créés ou renforcés afin d'atteindre des cibles et des objectifs cohérents. Quatre-vingt-cinq lois, politiques et règlements ont été élaborés et approuvés. La plupart visent à atténuer les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'agriculture familiale et à promouvoir des approches axées sur ce type d'agriculture pour résoudre les enjeux relatifs aux systèmes alimentaires.

Au cours des deux prochaines années, il serait souhaitable de changer d'échelle, d'augmenter les investissements et d'apporter un appui plus efficace dans le domaine, de renforcer le dialogue stratégique et la cohérence des politiques et de multiplier les engagements nationaux.

I. Introduction

1. Compte tenu des avancées enregistrées au cours de l'Année internationale de l'agriculture familiale¹ et à la suite de la campagne qui s'en est suivie pour tirer parti de ces réalisations, l'Assemblée générale a proclamé la période 2019-2028 Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale.

2. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'agriculture familiale est un moyen d'organiser la production agricole, forestière, halieutique, pastorale et aquacole qui est gérée et conduite par une famille et repose essentiellement sur le capital et le travail de la famille, tant celui des femmes que celui des hommes. Exploitations agricoles et familles évoluent l'une avec l'autre et l'une par l'autre et combinent des fonctions économiques, environnementales, sociales et culturelles².

3. L'agriculture familiale est la forme prédominante de production agricole dans les pays développés comme dans les pays en développement. Plus de 90 % des 600 millions d'exploitations agricoles dans le monde sont gérées par des particuliers ou des familles et reposent principalement sur le travail de la famille. Selon les estimations, les exploitations familiales occupent environ 70 % à 80 % des terres agricoles de la planète et produisent plus de 80 % des denrées alimentaires mondiales en termes de valeur. Les petites exploitations de moins de deux hectares représentent 84 % de l'ensemble des exploitations familiales et produisent 36 % des denrées alimentaires mondiales³.

4. Les exploitations familiales jouent un rôle extrêmement important en fournissant les vitamines et les minéraux nécessaires à une saine alimentation. Les fermes de moins de 20 hectares sont à l'origine de 71 % de la production mondiale de vitamine A, qui provient principalement des fruits et légumes, de certains produits d'élevage et des racines et tubercules à chair orange⁴.

5. Malgré l'énorme contribution qu'ils apportent au monde, les agriculteurs qui gèrent ces exploitations font face à des niveaux particulièrement élevés de pauvreté, d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité. Près de 80 % des personnes pauvres et des personnes en situation d'insécurité alimentaire dans le monde vivent dans les zones rurales. La plupart d'entre elles sont des petits producteurs alimentaires familiaux qui se heurtent à de nombreuses difficultés pour ce qui est d'accéder aux ressources productives, aux débouchés et aux marchés.

6. On peut accroître la disponibilité d'aliments qui sont à la fois nutritifs, produits de manière durable et culturellement appropriés en permettant aux exploitations familiales de mettre en place des systèmes agricoles diversifiés, innovants et dynamiques. Cela permet aussi d'encourager l'adoption de régimes alimentaires sains et de promouvoir la transition vers des systèmes alimentaires adaptés au contexte, diversifiés, résilients et durables, tout en contribuant au développement local et territorial.

7. La Décennie vise à établir un cadre cohérent clairement défini permettant aux États Membres d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques publiques favorables à l'agriculture familiale, d'améliorer celles qui existent et d'investir dans ce domaine, l'objectif étant d'accélérer les efforts déployés et d'encourager une plus grande mobilisation de façon à concrétiser les ambitions transformatrices du Programme de

¹ Résolution 66/222 de l'Assemblée générale.

² Voir www.fao.org/world-agriculture-watch/tools-and-methodologies/definitions-and-operational-perspectives/family-farms/en/.

³ Voir www.fao.org/3/ca7036en/CA7036EN.pdf.

⁴ Voir [www.thelancet.com/pdfs/journals/lanplh/PIIS2542-5196\(17\)30007-4.pdf](http://www.thelancet.com/pdfs/journals/lanplh/PIIS2542-5196(17)30007-4.pdf).

développement durable à l'horizon 2030 et de tenir les promesses de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

8. Le présent rapport a été établi par la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA), qui assurent conjointement les fonctions de secrétariat de la Décennie. Il s'appuie sur les informations recueillies dans le cadre d'un processus consultatif inclusif auquel ont volontairement participé des acteurs mondiaux, régionaux et nationaux et qui portait sur les activités réalisées en 2019-2020 et les résultats obtenus pendant cette période. Une analyse des politiques, lois, règlements et programmes pertinents appliqués pendant cette période a permis de compléter les informations recueillies dans le cadre des consultations.

9. Au total, 190 contributions provenant de 69 pays représentant toutes les régions du monde ont été recueillies au moyen de questionnaires et d'entretiens en ligne ainsi que de l'analyse des textes pertinents. Parmi les participants figuraient des entités des Nations Unies, des États Membres, des organisations d'exploitations familiales, des comités nationaux pour l'agriculture familiale, des organisations de la société civile, des représentants des milieux universitaires et d'autres parties prenantes concernées.

II. Contribution globale de la Décennie à la réalisation des objectifs de développement durable, et synergies possibles avec les processus en cours

10. La Décennie a servi à promouvoir la mise en œuvre d'actions intégrées s'appuyant sur des politiques intersectorielles qui prennent en compte les dimensions environnementale, économique et sociale du développement durable. Elle fait la part belle à l'humain et à ses moyens de subsistance, l'objectif étant de ne laisser personne de côté et de réduire les inégalités et la vulnérabilité dans les zones rurales. Il a été décidé de privilégier une approche fondée sur les interactions, ce qui a contribué à limiter le risque que des interventions sectorielles interfèrent entre elles et à œuvrer de manière plus efficace et plus globale à la mise en œuvre du Programme 2030.

11. La Décennie vise notamment à garantir l'accès des agriculteurs familiaux aux ressources naturelles et intrants de production et à des services adaptés afin qu'ils puissent en tirer parti pour appliquer des pratiques agricoles résilientes et hautement productives. Ces pratiques, plus rentables, contribuent en outre à éliminer la faim et la malnutrition et à faire en sorte que chacun ait accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante (objectif de développement durable n° 2).

12. La Décennie a appuyé des initiatives visant à aider les exploitations familiales à passer de la subsistance à la création de débouchés générateurs de revenus (objectifs de développement durable n°s 1 et 10) et à démontrer leur propre potentiel pour ce qui est de créer des emplois décents et d'exercer un effet positif sur la mobilité entre zones rurales et urbaines, en particulier pour les jeunes (objectifs 8 et 9). Elle a en outre servi à promouvoir une intégration durable entre les zones urbaines et rurales (objectif 11) et la mise en place de systèmes alimentaires plus durables, qui sont résilients face aux changements climatiques et qui permettent de préserver la biodiversité et la culture (objectifs 2 et 12 à 15). En s'appuyant sur un dialogue approfondi et sur des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités, la Décennie a également permis aux agriculteurs qui gèrent des exploitations familiales de se faire entendre, d'être reconnus et de bénéficier d'un environnement qui leur est favorable (objectifs 5, 10, 16 et 17). Elle a aussi aidé les organisations d'exploitations familiales à offrir des services ruraux inclusifs qui contribuent au développement territorial (objectifs 3, 4 et 6).

13. La Décennie a réussi à mobiliser un large éventail de parties prenantes qui se sont attachées à recenser les politiques et les mesures favorables à l'agriculture familiale. Son succès en fait un mécanisme capable d'appuyer efficacement l'adaptation aux divers contextes locaux des outils et directives internationaux en faveur des exploitations familiales, comme la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, et de nombreux instruments politiques mondiaux, dont ceux mis au point par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale⁵.

14. La mise en œuvre des activités de la Décennie contribue également à intégrer dans le débat mondial et les objectifs internationaux les principaux besoins, priorités, solutions concrètes et messages émergents recensés aux niveaux local et national. Elle exige que soit engagé un réel dialogue permettant d'appuyer les efforts déployés par les États Membres pour atteindre les objectifs de développement durable et d'établir les conditions propices pour créer des synergies et favoriser la collaboration avec d'autres processus et instances aux niveaux mondial et régional.

15. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021 et les résultats que l'on prévoit d'obtenir contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 1 et 2. Le dialogue approfondi mené dans le cadre de la mise en œuvre de la Décennie en fait un mécanisme unique permettant de mettre en pratique les recommandations qui seront issues du Sommet.

III. Aperçu général des deux premières années de mise en œuvre

A. Mise en place de mécanismes de gouvernance et élaboration du Plan d'action global de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale

16. En 2019, un comité international de pilotage composé de représentants d'États Membres et d'organisations d'exploitations familiales⁶ a été créé pour superviser la mise en œuvre du Plan d'action global de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale⁷ et en assurer la cohérence. Il est appuyé par la FAO et le FIDA, qui exercent conjointement les fonctions de secrétariat de la Décennie.

⁵ Les activités synergiques liées à la mise en œuvre des *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté* (FAO, Rome, 2015), qui visent à développer les capacités des organisations de pêche commerciale artisanale et à accroître leur participation aux espaces de dialogue politique au niveau national, et à celle des *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté* (Rome, 2012) témoignent de l'efficacité de la Décennie en tant que mécanisme visant à appliquer en contexte les lignes directrices et les outils internationaux. Ces synergies prometteuses pourraient être renforcées en 2022 dans le cadre de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales.

⁶ Pour la période 2019-2020, le comité de pilotage était composé des pays et organisations suivants : Angola, Bangladesh, Burkina Faso, Canada, Chili (membre suppléant), Costa Rica (présidence), États-Unis d'Amérique (membre suppléant), France (membre suppléant), Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Koweït (vice-présidence), Nouvelle-Zélande, Philippines, République dominicaine, Suisse (membre suppléant), Uruguay (membre suppléant), Association des agriculteurs d'Asie pour le développement rural durable, Confederación de Organizaciones de Productores Familiares del Mercosur Ampliado (COPROFAM), FAO, FIDA, Forum rural mondial (vice-présidence), La Via Campesina, Organisation mondiale des agriculteurs, Pacific Island Farmers Organization Network, Programme alimentaire mondial et Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA).

⁷ Voir <http://www.fao.org/3/ca4672fr/ca4672fr.pdf>.

17. Le Plan d'action global vise à accélérer la mise en œuvre de mesures collectives, cohérentes et exhaustives en faveur de l'agriculture familiale. Il contient une série de recommandations sur les actions indicatives et interdépendantes qu'il convient de prendre à tous les niveaux, du niveau mondial à l'échelon local, selon sept piliers de travail qui se renforcent mutuellement :

a) Pilier 1 : Développer un environnement politique qui favorise le renforcement de l'agriculture familiale.

b) Pilier 2 (transversal) : Soutenir les jeunes et veiller à ce que l'agriculture familiale s'inscrive à travers les générations.

c) Pilier 3 (transversal) : Promouvoir l'égalité des genres dans l'agriculture familiale et le rôle de leadership des femmes rurales.

d) Pilier 4 : Renforcer les organisations et les capacités des agriculteurs familiaux à générer des connaissances, à représenter les exploitants et à fournir des services inclusifs dans le continuum urbain-rural.

e) Pilier 5 : Améliorer l'inclusion socioéconomique, la résilience et le bien-être des agriculteurs familiaux, des ménages et des communautés dans les milieux ruraux.

f) Pilier 6 : Encourager la durabilité de l'agriculture familiale pour mettre en place des systèmes alimentaires résilients face au climat.

g) Pilier 7 : Renforcer la multidimensionnalité de l'agriculture familiale pour promouvoir des innovations sociales qui contribuent au développement des territoires et des systèmes alimentaires qui préservent la biodiversité, l'environnement et la culture.

18. Le Plan d'action global a été présenté lors de la sixième conférence mondiale du Forum rural mondial, qui portait sur le thème de l'agriculture familiale et qui s'est tenue en mars 2019 à Derio-Bilbao (Espagne). La conférence, à laquelle ont participé plus de 250 personnes originaires de 66 pays, s'inscrit dans un processus visant à mettre au point un programme multipartite et participatif solide pour la Décennie aux niveaux national, régional et mondial.

B. Principaux événements de lancement organisés à l'échelle mondiale et régionale

19. Environ 500 personnes, dont plus de 230 représentantes et représentants de 113 États Membres, ont assisté au lancement mondial de la Décennie, qui a eu lieu à Rome du 27 au 29 mai 2019. Le principal résultat de cet événement a été l'adoption officielle du Plan d'action global, qui vise à orienter la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie.

20. Le lancement de la Décennie a également été souligné à New York (15 juillet 2019) à l'occasion d'un événement organisé en marge du forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi qu'à l'Office des Nations Unies à Genève (3 octobre 2019). Ces événements ont permis de communiquer aux États Membres les efforts faits pour ouvrir la voie à la mise en œuvre de la Décennie.

21. Les participantes et participants au lancement régional de la Décennie en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenu en République dominicaine du 25 au 27 août 2019, ont adopté la déclaration de Bávaro⁸, qui vise à promouvoir le

⁸ Voir <http://www.fao.org/3/ca5896en/ca5896en.pdf>.

recours au dialogue inclusif pour l'établissement et l'examen des plans d'action nationaux sur l'agriculture familiale.

22. Le lancement régional de la Décennie en Asie et dans le Pacifique a eu lieu virtuellement le 3 septembre 2020 dans le cadre de la trente-cinquième session de la Conférence régionale de la FAO.

23. Le lancement régional de la Décennie au Proche-Orient et en Afrique du Nord, organisé en ligne le 24 novembre 2020 par la FAO, en étroite consultation avec le FIDA, a réuni les parties prenantes concernées. L'objectif était de recueillir les points de vue au sujet d'un projet de plan d'action régional portant sur la mise en œuvre de la Décennie.

24. Les autres lancements officiels organisés dans divers pays ont réaffirmé l'engagement qui avait été pris de sensibiliser le public au rôle de l'agriculture familiale, de mettre en œuvre des politiques et des stratégies pertinentes et d'investir dans le domaine.

C. Élaboration de produits mondiaux en lien avec la Décennie

25. Dans le cadre des fonctions de secrétariat de la Décennie qu'ils assument conjointement, la FAO et le FIDA mettent au point des produits mondiaux visant à offrir aux pays un appui technique qui leur permet de concevoir et de mettre en œuvre plus efficacement au niveau national des mesures et des stratégies adaptées, notamment des plans d'action sur l'agriculture familiale. Ces produits comprennent :

a) une analyse et une liste récapitulative des cadres législatifs et réglementaires relatifs à l'agriculture familiale, l'objectif étant de permettre aux décideurs de mieux comprendre les cadres réglementaires nationaux et de recenser les dispositions favorables et défavorables à l'agriculture familiale ;

b) un outil de développement des capacités, ou « cadre d'apprentissage », l'objectif étant d'aider les décideurs et les autres parties prenantes concernées à concevoir, élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques inclusives, intégrées, innovantes et adaptées au contexte, à réviser les politiques existantes et à réaliser des investissements dans le domaine de façon à favoriser l'agriculture familiale, le tout dans une perspective globale ;

c) une méthode de recherche permettant l'analyse du cycle d'élaboration des politiques publiques, l'objectif étant d'orienter la sélection et l'analyse systématique des expériences réussies et des enseignements tirés des politiques existantes à toutes les étapes du cycle (la méthode a permis d'étayer 13 études de cas qui portaient sur des régions géographiques, des groupes et des domaines d'action distincts) ;

d) un guide d'apprentissage sur l'autonomisation des agriculteurs et de leurs organisations par la création de capital social⁹, établi à l'intention des formateurs, dans lequel on reconnaît le rôle fondamental du capital social dans la santé et la pérennité des organisations ;

e) une enquête sur les problèmes auxquels se heurtent les agriculteurs qui gèrent des exploitations familiales et les petits producteurs dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'objectif étant d'offrir un outil quantitatif à l'appui de la collecte et de l'analyse de données, d'un échantillonnage statistique crédible des particularités et des besoins de ces agriculteurs et de l'élaboration de politiques axées sur l'agriculture familiale ;

⁹ Voir <http://www.fao.org/3/cb1423en/CB1423EN.pdf>.

f) une plateforme de connaissances sur l'agriculture familiale¹⁰ permettant aux entités de mettre en commun des savoirs, des solutions et des initiatives pragmatiques à l'appui de l'agriculture familiale. La plateforme a amélioré son rayonnement au cours des deux premières années de mise en œuvre de la Décennie, notamment en partageant son contenu sur les médias sociaux et en créant une communauté de pratique sur l'agriculture familiale et l'agroécologie, l'objectif étant de créer des liens entre les praticiens de différentes régions et de faciliter l'échange de connaissances entre eux. La plateforme, dont la base de données contient maintenant plus de 27 000 documents, affiche une moyenne de 70 000 visiteurs par mois.

26. En plus des contributions qu'ils ont apportées au niveau mondial, la FAO et le FIDA ont aidé directement 15 pays de diverses régions à mobiliser les parties prenantes, à élaborer des lois et des politiques pertinentes et à réviser celles qui existaient déjà.

D. Principaux processus d'élaboration de politiques menés aux niveaux régional et sous-régional

27. Le Plan d'action global prévoit l'élaboration, d'ici 2024, de cinq plans d'action régionaux et de sept plans d'action sous-régionaux sur l'agriculture familiale. Il est prévu d'y faire figurer des priorités, des stratégies et des actions clés adaptées au contexte de façon à promouvoir efficacement la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie. Des résultats significatifs ont été obtenus au cours des deux premières années de mise en œuvre. On a notamment entrepris la rédaction d'un plan d'action régional (Proche-Orient et Afrique du Nord) et de trois plans d'action sous-régionaux (Afrique centrale, Amérique centrale et Asie du Sud). Trois organisations intergouvernementales [Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Marché commun du Sud (MERCOSUR)] ont en outre fait des démarches de mobilisation à l'échelle sous-régionale.

28. Un comité de coordination composé de représentantes et de représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, de la FAO, du FIDA et de la Plateforme régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale (PROPAC) dirige le processus d'élaboration du plan d'action sous-régional pour l'Afrique centrale.

29. La rédaction du plan d'action sous-régional pour l'Asie du Sud est quant à elle dirigée par l'Association sud-asiatique de coopération régionale, qui travaille de concert avec l'Association des agriculteurs d'Asie pour le développement rural durable et l'Alliance coopérative internationale Asie-Pacifique, et bénéficie de l'appui technique de la FAO.

30. Des ministres du Conseil agricole d'Amérique centrale ont approuvé l'élaboration d'un plan d'action sous-régional sur l'agriculture familiale sous la direction du secrétariat exécutif du Conseil. Il sera rédigé en coopération avec le programme de dialogue régional rural et avec l'appui de la FAO.

31. Le plan d'action régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord est le fruit d'un processus consultatif auquel ont participé 26 pays. Il a été présenté par la FAO à l'occasion du lancement régional de la Décennie.

32. Vingt-trois parlements nationaux, près d'une soixantaine de conseillers parlementaires et plus de 500 parlementaires, répartis en 25 fronts parlementaires

¹⁰ Voir <http://www.fao.org/family-farming/home/fr/>.

contre la faim et la malnutrition, ont été mobilisés et ont mené des actions dans le cadre de la mise en œuvre de la Décennie. Une loi-cadre sous-régionale s'appliquant aux pays andins a été approuvée par le Parlement andin. Des partenariats stratégiques ont été tissés avec la FAO ainsi qu'avec des fronts parlementaires et des organisations non gouvernementales (ONG) afin de renforcer les cadres réglementaires relatifs à l'agriculture familiale dans trois pays caribéens et mésoaméricains et de fournir un appui technique aux plus de 500 membres des fronts parlementaires.

E. Initiatives de communication visant à faire connaître l'existence de la Décennie et à promouvoir la mobilisation des agriculteurs familiaux

33. Les efforts de communication ont contribué de manière importante à associer la Décennie aux programmes nationaux et internationaux et à sensibiliser le grand public. La FAO et le FIDA ont créé un site Web dédié¹¹ et élaboré un plan mondial de communication pour la Décennie. L'objectif était surtout de faire connaître les processus d'élaboration des plans d'action nationaux et les points de vue des organisations d'exploitations familiales.

34. À la demande de ces organisations, il a été décidé d'adopter une approche de communication participative axée sur trois objectifs principaux : le premier consiste à sensibiliser le public, à acheminer les informations pertinentes vers les zones rurales et à faire en sorte que la voix des agriculteurs soit entendue ; le deuxième, à renforcer les capacités des organisations en matière de communication ; le troisième, à promouvoir l'offre de services de communication ruraux inclusifs dans le cadre des politiques et programmes relatifs à l'agriculture familiale.

35. Des plans de communication participative ont été élaborés pour l'Asie (ComDev Asia¹²), l'Amérique latine (Onda Rural¹³) et l'Afrique (Yenkasa¹⁴) en partenariat avec des organisations d'exploitations familiales, des organismes de médias communautaires et des institutions rurales. Ils prévoient notamment l'organisation de campagnes régionales d'information portant sur des questions prioritaires comme les effets de la COVID-19.

36. Dans plus de 20 pays, les plans de communication participative ont permis l'élaboration et la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation, de webinaires destinés à favoriser l'échange d'informations, de sessions de formation et de stratégies locales de communication à l'appui de l'agriculture familiale. L'objectif des campagnes régionales d'information était de promouvoir le rôle précieux joué par l'agriculture familiale dans la mise en place de systèmes alimentaires durables et résilients pendant la pandémie de COVID-19 et d'informer les agriculteurs familiaux des mesures qui les concernent et des aspects clés liés à la sécurité et à la production.

37. Au total, les trois campagnes régionales d'information ont touché plus de 50 pays. Plus de 200 stations de radio ont participé en diffusant 150 émissions ou podcasts touchant un public potentiel de 40 millions d'auditeurs et d'auditrices. En outre, plus de 20 000 utilisateurs par mois ont consulté les sites Web et les médias sociaux.

¹¹ Voir www.fao.org/family-farming-decade/home/fr/.

¹² Voir <http://comdevasia.org/>.

¹³ Voir <https://ondarural.org/>.

¹⁴ Voir <https://yenkasa.org/>.

IV. Principaux processus d'élaboration de politiques menés dans le cadre de la Décennie et résultats obtenus au niveau national

A. Élaboration de plans d'action nationaux sur l'agriculture familiale

38. Les plans d'action nationaux sont des cadres adaptés au contexte qui visent à encourager les institutions à coopérer pour faire en sorte que les questions relatives à l'agriculture familiale soient prises en compte dans les politiques et les stratégies liées plus largement aux secteurs alimentaire et agricole ainsi qu'aux secteurs social, économique et environnemental. Ils permettent d'accroître le niveau d'engagement et d'assurer la cohérence et l'intégration entre la législation et les politiques pertinentes à l'échelle nationale. Ils permettent aussi à l'ensemble des parties prenantes nationales concernées de mobiliser des ressources et d'harmoniser et de renforcer les mesures qu'elles adoptent. L'objectif ambitieux visant à faire approuver 100 plans d'action nationaux d'ici 2024 est au cœur de la vision de la Décennie.

39. Pendant les deux premières années de mise en œuvre, des représentantes et des représentants des gouvernements, des comités nationaux pour l'agriculture familiale, des organisations d'exploitations familiales, de la FAO, du FIDA et d'autres parties prenantes aux niveaux national et international se sont employés, ensemble, à encourager les pays à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action. Cet effort collectif a porté ses fruits : huit pays ont approuvé de tels plans, soit la République dominicaine, la Gambie, l'Indonésie, le Pérou, le Brésil, le Costa Rica, le Népal et le Panama.

40. Le plan d'action de la République dominicaine, un plan décennal lancé en août 2019, est issu d'une large concertation entre le Gouvernement, les organisations d'exploitations familiales et des acteurs de la société civile. On y reconnaît le rôle stratégique que joue l'agriculture familiale dans la réalisation des objectifs nationaux de développement. Il vise à renforcer l'autonomie des agriculteurs en créant un environnement propice à l'amélioration des conditions de vie, à la promotion de la gouvernance territoriale et à la réduction de la vulnérabilité environnementale.

41. En octobre 2019, la Gambie a approuvé un plan d'action décennal après un dialogue approfondi entre les entités gouvernementales nationales et locales, des organisations d'exploitations familiales, des organisations de la société civile, des représentants du secteur privé, des consommateurs, des établissements universitaires et des organismes de coopération internationale. Le plan vise à créer un environnement propice à l'amélioration des moyens de subsistance, à la promotion de la gouvernance territoriale et à la réduction de la vulnérabilité environnementale. Les organisations d'exploitations familiales et le comité national pour l'agriculture familiale ont participé activement à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi en s'appuyant sur les mécanismes institutionnels créés à cette fin.

42. Le plan d'action approuvé par l'Indonésie en novembre 2019 sert de référence aux gouvernements locaux. Ces derniers prévoient en effet d'élaborer des plans d'action adaptés aux caractéristiques des différentes régions du pays qui feront partie intégrante de la stratégie de mise en œuvre du plan d'action national. Ce dernier vise essentiellement à favoriser la sécurité alimentaire et l'adoption d'une diète équilibrée sur le plan nutritionnel et à augmenter les revenus et améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs qui gèrent des exploitations familiales. Il prévoit des mesures d'application claires, des objectifs mesurables et des mécanismes de suivi et d'évaluation et contient des dispositions concernant le financement des activités.

43. Le plan d'action du Pérou a été adopté par décret présidentiel en novembre 2019. Il résulte d'un processus multisectoriel auquel ont participé 12 ministères, lesquels se sont engagés à collaborer dans 9 domaines stratégiques. Le plan, qui vise une mise en œuvre effective, recense différents types d'exploitations agricoles familiales et établit les objectifs, indicateurs et mécanismes de gouvernance et de coordination devant orienter l'application et le suivi. Il définit aussi clairement le calendrier et le budget pour les deux premières années de mise en œuvre.

44. Au Panama, la loi relative au plan d'action national a été approuvée en mars 2020. Le plan vise à améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs qui gèrent des exploitations familiales et à réduire la pauvreté rurale en appliquant une approche multisectorielle et intergouvernementale dirigée par le Ministère du développement agricole. Il prévoit l'élaboration de politiques et de mesures visant à améliorer l'accès aux ressources productives, techniques et financières. Un registre a également été créé pour faciliter l'identification des exploitations familiales.

45. Au Brésil, en juin 2020, le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement alimentaire a publié le plan Safra 2020/2021, dans lequel figure un ensemble de politiques cohérentes en faveur de l'agriculture familiale. L'objectif de ce plan est d'encourager la production durable et d'aider les petits exploitants, l'accent étant mis sur l'amélioration de l'accès au crédit rural.

46. Au Costa Rica, le plan d'action national a été officiellement lancé en octobre 2020. Il donne une définition concertée de l'agriculture familiale de façon à ce qu'un appui adapté et efficace puisse être fourni. Il établit en outre des objectifs clairs et des piliers stratégiques d'action et décrit les résultats attendus. Le plan est fondé sur une analyse contextuelle solide et sur un examen approfondi des cadres juridiques et politiques pertinents qui existent dans le pays. Une structure de gouvernance a été créée pour recenser les entités responsables de la mise en œuvre, les mécanismes de coordination, les partenaires clés et leurs fonctions, ainsi que les mécanismes de suivi et d'évaluation.

47. Au Népal, un comité national chargé de piloter la mise en œuvre de la Décennie a été créé. Il rassemble des représentants des ministères concernés, d'instituts de recherche, de réseaux nationaux d'agriculteurs et de fédérations de coopératives. Un dialogue participatif a été organisé pour inventorier les besoins et déterminer les objectifs et les activités prioritaires. Le plan d'action national, qui couvre la période 2020-2028, prévoit des crédits budgétaires et fixe des résultats en fonction du contexte.

48. Quatre autres pays, à savoir le Burkina Faso, Madagascar, les Philippines et la Sierra Leone, ont enregistré des progrès en ce qui concerne l'élaboration de plans d'action nationaux. En décembre 2020, la rédaction des plans d'action était déjà bien avancée dans ces pays. Trente-trois autres pays ont fait des progrès pour ce qui est de mobiliser les acteurs qui participeront à l'élaboration de ces documents¹⁵.

B. Travaux des comités nationaux pour l'agriculture familiale et des autres instances multipartites de dialogue politique

49. L'élaboration des plans d'action nationaux devrait être pilotée par les gouvernements en concertation avec les parties prenantes nationales concernées. À

¹⁵ Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Burundi, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, El Salvador, Équateur, Espagne, Eswatini, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Inde, Japon, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Libéria, Mali, Mexique, Niger, Nigéria, Ouganda, Paraguay, Portugal, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Tchad et Togo.

ce titre, la Décennie offre l'occasion de conclure des partenariats mondiaux à plusieurs niveaux. Elle soutient et renforce la participation de tous les acteurs et favorise la collaboration avec un large éventail de parties prenantes, notamment les agriculteurs qui gèrent des exploitations familiales, l'objectif étant de leur donner davantage de moyens et une plus grande capacité d'agir et de mettre en place des processus efficaces ayant des résultats concrets et un impact durable.

50. Diverses parties prenantes ont été systématiquement impliquées dans les processus de dialogue politique de la Décennie par l'intermédiaire des comités nationaux pour l'agriculture familiale. Au total, 1 570 organisations d'exploitations familiales, ONG, institutions publiques et établissements universitaires y étaient représentés. Parmi ces différents groupes d'acteurs, 925 organisations et fédérations d'exploitations familiales étaient directement impliquées dans les comités, formant une base très solide pour la mise en œuvre des activités de la Décennie au niveau national.

51. Les 45 comités nationaux ainsi que les autres instances multipartites et les organisations d'exploitations familiales ont été très actifs. Un vaste éventail d'activités s'inscrivant dans un programme intensif ont été organisées pour mobiliser les parties prenantes : réunions, ateliers et campagnes de communication sur la Décennie visant à informer et à faire participer la société civile, les organisations d'exploitations familiales, les institutions publiques et les organismes de coopération ; création d'une feuille de route et d'une méthode communes pour l'élaboration des plans d'action nationaux ; organisation de forums de dialogue politique et de consultations multipartites pour la rédaction des plans d'action.

C. Difficultés posées par la maladie à coronavirus (COVID-19) et potentiel de la Décennie pour faire progresser la riposte à la pandémie

52. La propagation de la COVID-19 et les mesures prises pour contenir la transmission ont exacerbé les faiblesses et les inégalités structurelles existantes dans les systèmes alimentaires et causé des difficultés imprévues aux exploitations familiales. En raison de l'accès réduit aux marchés lié aux restrictions de mouvement, des problèmes posés par la conservation des produits périssables, des changements observés dans les comportements des consommateurs, de la fermeture des marchés fermiers et de la disparition d'autres débouchés commerciaux (écoles, cantines, petites entreprises de proximité), les agriculteurs ont vu leur revenu familial diminuer. Ainsi mis à l'épreuve, ils ont été placés devant la décision difficile de déterminer s'ils pouvaient ou non continuer à produire¹⁶.

53. Pendant la première moitié de 2020, on a observé un ralentissement de la mise en œuvre de la Décennie à tous les niveaux. Il fallait en effet réorienter le travail et redéfinir les modes d'exécution et de communication. Les organisations d'exploitations familiales ont eu de la difficulté à maintenir le contact avec leurs membres pour les mobiliser, faire progresser le dialogue relatif aux politiques et fournir les informations et l'assistance technique nécessaires. Il a aussi fallu redéfinir les priorités pour faire face aux effets immédiats de la pandémie. Les mesures prises à cet égard ont entraîné une diminution de la mobilisation en faveur des activités relevant de la Décennie, tant en termes d'actions que de ressources.

54. Les organisations d'exploitations familiales ont apporté une aide précieuse à leurs membres. Elles ont créé des réseaux de solidarité là où les régimes de protection

¹⁶ Voir www.fao.org/3/cb0417en/CB0417EN.pdf.

sociale étaient inadéquats ; elles ont communiqué aux agriculteurs des informations pertinentes sur les moyens à employer pour éviter de s'exposer à la COVID-19 ou de transmettre la maladie ; elles ont mis sur pied d'autres initiatives de logistique et de distribution alimentaire permettant de créer des liens directs entre les producteurs et les consommateurs ; elles ont tiré parti des nouvelles technologies, en particulier des outils de commerce électronique, pour maximiser les possibilités d'accès à des marchés fiables et rémunérateurs ; elles se sont mobilisées pour que les gouvernements interviennent d'urgence, pour que des ressources soient allouées et pour que des changements soient apportés aux politiques à plus long terme¹⁷.

55. Au niveau national, les comités ont joué un rôle important en recueillant des informations locales, en les rapportant aux autorités locales et nationales et en proposant des stratégies pour l'élaboration et l'application de mesures d'urgence.

56. La mise en œuvre de la Décennie a connu un nouvel élan dans la seconde moitié de 2020, pendant laquelle on a vu émerger des occasions nouvelles qui ont permis d'intensifier les activités. On a constaté que le Plan d'action global était un cadre valable pour faire face aux conséquences de la pandémie sur l'agriculture familiale. Il propose en effet des actions indicatives clés visant à atténuer les effets immédiats (les piliers 2 à 6 étant axés sur le renforcement de la résilience économique, environnementale et sociale des exploitations familiales face à la crise) et à relancer les économies et les sociétés rurales à moyen terme (les piliers 1 et 7 étant axés sur les systèmes alimentaires locaux et la promotion de perspectives économiques et de solutions de marché innovantes).

57. On a recommencé à élaborer des plans d'action nationaux dans le cadre de l'action menée face à la pandémie et des discussions en cours sur la réalisation des objectifs de développement durable, la mise en place de systèmes alimentaires durables et le problème des changements climatiques. Dans plusieurs pays, les processus liés à la Décennie ont tiré parti du rôle crucial qu'ont joué les agriculteurs familiaux pour nourrir les collectivités et les villes au plus fort de la pandémie. On a vu un engagement renouvelé en faveur de l'intégration aux stratégies, politiques et plans d'action nationaux des mesures d'urgence liées à la pandémie de COVID-19, mais aussi de l'implication des agriculteurs familiaux dans les stratégies de relance à moyen terme, dont ils sont des acteurs clés. Cet engagement s'est traduit par l'élaboration et l'approbation de 85 lois, politiques et règlements pendant les deux premières années de mise en œuvre de la Décennie. La plupart visent à atténuer les effets de la COVID-19 sur l'agriculture familiale et à promouvoir des approches axées sur ce type d'agriculture pour résoudre les enjeux relatifs aux systèmes alimentaires.

V. Évaluation des principaux résultats obtenus au niveau national en ce qui concerne les cibles et les indicateurs du Plan d'action global de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et contribution de ces résultats à la réalisation des objectifs de développement durable

58. Le Plan d'action global présente les résultantes, les produits et les actions indicatives qui correspondent à chacun de ses sept piliers de travail, ainsi que des indicateurs qui correspondent à chacune des résultantes, l'objectif étant de suivre l'état d'avancement global des cibles fixées pour la Décennie. Des cibles à atteindre d'ici 2021 sont également fournies pour chacun des indicateurs.

¹⁷ Voir www.fao.org/3/ca9846en/CA9846EN.pdf.

59. Dans l'ensemble, les résultats obtenus au niveau national en ce qui concerne les cibles fixées pour la période biennale sont très positifs, 29 cibles sur 37 ayant déjà été atteintes. En outre, la mise en œuvre de 20 des 28 résultantes figurant dans le Plan est sur la bonne voie.

60. Les indicateurs qui figurent dans le Plan ont été comparés aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable afin de mettre au jour des corrélations et des paramètres mesurables en ce qui concerne la réalisation de cibles précises associées aux objectifs de développement durable.

A. Pilier 1 : Développer un environnement politique qui favorise le renforcement de l'agriculture familiale

61. Un environnement social, économique et politique favorable est une condition préalable au renforcement de l'agriculture familiale, car il fournit un cadre permettant la mise en œuvre de stratégies et d'interventions adaptées à des groupes d'agriculteurs qui se heurtent à des réalités sociales, économiques et environnementales distinctes. Un travail important a été accompli au niveau national en plus de l'élaboration des plans d'action nationaux et des efforts de mobilisation sous-régionaux faits par l'ASEAN, la CEDEAO et le MERCOSUR (résultante 1.4 du Plan d'action global) : cinq des six cibles fixées pour l'année 2021 au titre du pilier 1 ont ainsi été atteintes.

62. Dans 22 pays, on a observé une augmentation de la disponibilité, de l'accessibilité, de la qualité et de l'utilisation des données sur l'agriculture familiale (résultante 1.1). De plus, dans 29 pays, on a élaboré des cadres juridiques ou révisé les cadres existants de façon à y intégrer des critères propres au contexte permettant d'identifier ou de cibler les exploitations familiales (résultante 1.4). Ces réalisations ont permis de progresser concrètement vers un changement de politique visant à favoriser l'adaptation des interventions aux particularités de l'agriculture familiale.

63. Vu les corrélations concrètes qui existent entre les indicateurs du Plan d'action global et les cibles associées aux objectifs de développement durable, les processus et les résultats ont directement contribué à accroître la disponibilité de données ventilées de qualité, actualisées et exactes (cible 17.18) et à établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques (cible 17.19).

64. Pour être efficaces, les interventions visant à stimuler l'agriculture familiale doivent s'appuyer sur des politiques et des programmes multisectoriels intégrés. Dans huit pays, des stratégies efficaces ont été élaborées pour accroître la cohérence entre les différentes politiques mises en œuvre (résultante 1.4). Des mécanismes de coordination entre les secteurs et les institutions gouvernementales ont été mis au point ou améliorés dans 18 pays (résultante 1.3). Trente-huit pays ont augmenté leur niveau d'engagement et leurs capacités pour ce qui est de l'adoption de mesures globales, ce qui s'est traduit principalement par une dotation appropriée en ressources et une plus grande reconnaissance, ainsi que par l'attribution d'une place plus importante à l'agriculture familiale dans les programmes d'action.

65. Les résultats ont contribué de manière importante à faire progresser la réalisation de plusieurs cibles associées aux objectifs de développement durable, notamment les suivantes : renforcer la cohérence des politiques de développement durable (cible 17.14) ; mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux (cible 16.6) ; garantir une mobilisation importante de ressources afin de doter les pays de moyens de mise en œuvre adéquats et prévisibles (cible 1.a) ; mettre en place des cadres d'action viables afin d'accélérer l'investissement dans les mesures d'élimination de la pauvreté (cible 1.b).

66. Au total, 66 États Membres ont mis en place des mécanismes de coordination et de responsabilisation inclusifs, notamment des comités nationaux pour l'agriculture familiale et d'autres instances multipartites de dialogue politique, ou renforcé ceux qui existaient déjà (résultante 1.3). Cet effort contribue également à faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décision (cible 16.7) et à renforcer des partenariats multipartites permettant de partager des savoirs et des ressources (cible 17.16).

B. Pilier 2 (transversal) : Soutenir les jeunes et veiller à ce que l'agriculture familiale s'inscrive à travers les générations

67. L'entrée des jeunes dans l'agriculture est un facteur clé qui favorise le dynamisme des zones rurales et la compétitivité de l'agriculture. De nombreuses actions menées dans le cadre de la mise en œuvre de la Décennie étaient axées sur des stratégies innovantes visant à assurer la pérennité générationnelle de l'agriculture familiale tout en donnant aux jeunes les moyens d'être des acteurs clés du développement dans les zones rurales. Avec la pandémie, la recherche de solutions numériques innovantes visant à mettre en relation les producteurs et les consommateurs s'est accélérée. Cela a donné davantage d'importance aux innovations menées par les jeunes et ouvert de nouveaux marchés pour l'agriculture familiale, ce qui a permis d'atteindre trois des cinq cibles fixées pour la période biennale au titre du pilier 2.

68. Un travail considérable a été accompli pour faire participer plus activement les jeunes à l'économie rurale et leur permettre d'accéder plus facilement aux ressources et aux services productifs : 60 États Membres ont élaboré des stratégies et adopté des mesures visant à créer des possibilités d'emploi décent en milieu rural pour les jeunes (résultantes 2.1 et 2.4), et 20 ont élaboré des cadres législatifs ou révisé ceux qui existaient déjà de façon à améliorer les droits des jeunes et à leur permettre d'accéder plus facilement aux ressources naturelles, aux biens de production et aux marchés (résultante 2.2).

69. Les efforts faits ont contribué de manière importante à faire progresser la réalisation de l'objectif de développement durable n° 8, en particulier en ce qui concerne la création d'emplois décents et l'accès à un travail décent (cibles 8.3, 8.5 et 8.6) ainsi que l'accès de tous à des services financiers (cible 8.10). On a également enregistré des progrès pour ce qui est de permettre à tous d'avoir les mêmes droits aux ressources économiques et de bénéficier d'un accès aux services de base, à la propriété foncière et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles (cible 1.4).

70. Des progrès ont été réalisés dans la conception de stratégies visant à améliorer le renouvellement des générations dans l'agriculture familiale (résultante 2.3), 15 États Membres ayant élaboré un cadre juridique incorporant des dispositions à cet égard ou révisé les cadres existants à cette fin.

71. Une attention supplémentaire pourrait être accordée à l'amélioration de la capacité des jeunes agriculteurs familiaux pour ce qui est de l'utilisation de pratiques innovantes, l'objectif étant d'associer les connaissances locales à de nouvelles solutions (résultante 2.4). Des programmes de renforcement des capacités visant à aider les jeunes ruraux à développer leur potentiel en matière d'innovation ont été mis en œuvre dans 34 pays, principalement par des organisations d'exploitations familiales, contribuant ainsi directement à faire en sorte que tous aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou supérieur (cible 4.3) et à permettre l'amélioration des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat (cible 4.4).

C. Pilier 3 (transversal) : Promouvoir l'égalité des genres dans l'agriculture familiale et le rôle de leadership des femmes rurales

72. Les femmes représentent en moyenne près de la moitié de la main-d'œuvre agricole mondiale. Elles font des travaux sur la ferme et à l'extérieur et jouent un rôle central dans la gestion des ressources naturelles et la production, la transformation, la conservation et la commercialisation des denrées alimentaires. Encore aujourd'hui, en dépit de cette énorme contribution, les agricultrices sont plus touchées que leurs homologues masculins par la pauvreté et l'exclusion sociale et elles sont plus susceptibles de voir leurs droits fondamentaux bafoués.

73. Dans ce contexte, il faut adopter des politiques exhaustives et concrètes qui tiennent dûment compte des multiples rôles que jouent les femmes dans l'agriculture familiale afin d'améliorer leur statut dans les collectivités rurales. De nombreux processus et actions relevant de la Décennie ont favorisé la participation active des femmes rurales dans l'agriculture familiale et les économies rurales, ce qui a permis d'atteindre quatre des six cibles fixées pour la période biennale au titre du pilier 3.

74. Trente-neuf pays ont adopté des mesures visant à faire progresser l'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes rurales (résultante 3.3). Trente et un pays ont amélioré les institutions et les stratégies existantes visant à créer des emplois ruraux décents pour les femmes (résultante 3.1). Vingt pays ont élaboré des cadres juridiques devant permettre d'améliorer les droits fonciers des femmes et leur accès aux autres ressources naturelles et aux biens de production, à l'information, aux infrastructures, aux services et aux marchés ou révisé les cadres existants à cette fin (résultante 3.2).

75. Les résultats ont contribué à faire progresser la réalisation de plusieurs cibles associées aux objectifs de développement durable, notamment la cible 5.c, qui concerne l'adoption de dispositions législatives en faveur de la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi que les cibles 1.4, 8.3, 8.5 et 8.10.

76. Des efforts supplémentaires devraient être faits pour améliorer les compétences des agricultrices et de leurs organisations sur le plan technique ainsi qu'en matière de plaidoyer et d'encadrement. Elles pourraient ainsi être impliquées davantage dans les organisations et participer plus activement à l'élaboration des politiques. Trente-deux pays ont élaboré et mis en œuvre des programmes de renforcement des capacités s'adressant expressément aux agricultrices (résultante 3.3) et 23 pays ont adopté des programmes et des initiatives visant à accélérer le partage des connaissances pour favoriser l'autonomisation des femmes rurales (résultante 3.5).

77. Dans l'ensemble, les efforts déployés ont contribué à renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications (TIC), pour favoriser l'autonomisation des femmes (cible 5.b), ainsi qu'à faire progresser la réalisation des cibles 4.3 et 4.4.

78. Dix pays ont pris des mesures visant à améliorer la protection contre la violence fondée sur le genre dans les zones rurales (résultante 3.4), contribuant de ce fait directement aux progrès réalisés pour ce qui est d'éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles (cible 5.2) et de mettre un terme à toutes les pratiques préjudiciables touchant les femmes et les filles (cible 5.3).

D. Pilier 4 : Renforcer les organisations et les capacités des agriculteurs familiaux à générer des connaissances, à représenter les exploitants et à fournir des services inclusifs dans le continuum urbain-rural

79. Les agriculteurs qui se mobilisent obtiennent de meilleurs résultats et parviennent à réduire les inégalités au moyen de solutions plus durables. Le grand dévouement manifesté dans le cadre de la Décennie et les nombreuses actions ayant été menées pour renforcer la gouvernance et les capacités organisationnelles des organisations d'exploitations familiales montrent bien que l'on reconnaît l'importance de leur rôle. Les organisations ont été mieux à même de servir leurs membres et leurs communautés, ce qui a permis d'atteindre cinq des six cibles fixées pour la période biennale au titre du pilier 4.

80. Trente-six pays ont élaboré des mesures et des stratégies visant à renforcer ces organisations, notamment le rôle qu'elles jouent et la reconnaissance dont elles bénéficient (résultante 4.1). Dix-sept pays ont axé leurs interventions sur la facilitation de l'action collective (résultante 4.3) et 22 pays se sont surtout employés à accroître la présence des jeunes et des femmes dans des rôles de leadership au sein des organisations (résultante 4.1). Ces actions ont contribué à faire en sorte que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction et y accèdent sur un pied d'égalité (cible 5.5) et à faire progresser la réalisation de la cible 16.7.

81. Les organisations d'agriculteurs familiaux jouent un rôle important dans le renforcement des capacités de leurs membres pour ce qui est d'adopter des pratiques de production et de transformation résilientes et durables, de développer des compétences entrepreneuriales et des compétences en gestion d'entreprise, de participer aux processus d'élaboration des politiques et d'accéder aux marchés. Dans 26 pays, une attention particulière a été accordée au renforcement des capacités de ces organisations sur le plan technique et pour ce qui est de la prestation de services. Parallèlement, 11 pays ont créé des écoles dirigées par des agriculteurs qui font la promotion de pratiques durables ou renforcé celles qui existaient déjà (résultante 4.2).

82. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence le rôle que jouent les TIC pour ce qui est de faciliter l'accès au savoir et de créer des liens entre les producteurs et les marchés ; d'améliorer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques en ayant recours à des dispositifs d'alerte rapide mis en place au niveau local ; d'appuyer les services consultatifs favorables à l'innovation inclusive qui sont dirigés par les agriculteurs.

83. Les plans de communication participative et les trois campagnes régionales d'information (voir par. 35) ont favorisé l'établissement de partenariats avec les réseaux de médias communautaires et les radios rurales et ils ont fait de la communication un élément clé des plans d'action nationaux. Ils ont contribué de manière exceptionnelle à améliorer les capacités des agriculteurs familiaux et de leurs organisations en matière de communication et de TIC ainsi que les services qu'ils offrent dans ces domaines (résultante 4.4) et leur ont permis de faire entendre leur voix. En outre, 20 pays ont pris des mesures concrètes pour élaborer des stratégies et créer des plateformes visant à améliorer les capacités des agriculteurs en matière de TIC.

E. Pilier 5 : Améliorer l'inclusion socioéconomique, la résilience et le bien-être des agriculteurs familiaux, des ménages et des communautés dans les milieux ruraux

84. Les agriculteurs qui gèrent des exploitations familiales sont parmi les plus touchés par la pauvreté et la vulnérabilité, qui a d'ailleurs été aggravée par la pandémie. Ils font face à des risques économiques, financiers, sociaux et environnementaux particulièrement élevés. De nombreux États Membres ont pris des mesures d'urgence visant à préserver leur santé et la sécurité et la qualité de leurs produits. Ils ont en outre adopté des mesures d'atténuation permettant de garantir l'accès des agriculteurs aux biens essentiels et aux moyens de subsistance.

85. Ces mesures ont favorisé l'accès à la protection sociale, aux services et aux biens publics et renforcé les capacités des exploitations familiales. Elles ont ainsi permis d'obtenir des résultats positifs en ce qui concerne l'amélioration du niveau de vie et la réduction de la vulnérabilité des agriculteurs. Les quatre cibles fixées pour la période biennale au titre du pilier 5 ont d'ailleurs été atteintes à la fin de 2020.

86. Vingt-sept États Membres ont amélioré leurs systèmes de protection sociale ainsi que les services consultatifs et financiers offerts aux exploitations familiales (résultante 5.1) ; 45 ont élaboré des stratégies, politiques ou réglementations visant à améliorer l'accès des agriculteurs aux services, technologies, infrastructures, marchés et ressources naturelles et leur contrôle ou révisé celles qui existaient déjà (résultante 5.2) ; 34 ont élaboré et mis en œuvre des dispositions spécifiques visant à faciliter et à améliorer l'accès des agriculteurs aux marchés (résultante 5.4) ; 29 se sont dotés de stratégies ou de programmes d'investissement et de renforcement des capacités visant à réduire la vulnérabilité et à rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables (résultante 5.3).

87. Les résultats ont contribué à faire progresser la réalisation de plusieurs cibles associées aux objectifs de développement durable, notamment les suivantes : réduire la vulnérabilité des personnes les plus défavorisées (cible 1.5) ; accroître la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers et aux marchés (cible 2.3) ; mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la production tout en renforçant la capacité d'adaptation (cible 2.4) ; promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics (cible 12.7) ; garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés (cible 14.b) ; cibles 1.4 et 1.b.

F. Pilier 6 : Encourager la durabilité de l'agriculture familiale pour mettre en place des systèmes alimentaires résilients face au climat

88. Les exploitations familiales sont en mesure d'opérer la transition vers des systèmes alimentaires résilients aux changements climatiques, à condition de recevoir un appui sous la forme d'une approche intégrée qui aborde simultanément les questions de production, de transformation, de distribution et de consommation. Les mesures globales prises dans le cadre de la mise en œuvre de la Décennie ont permis d'atteindre toutes les cibles fixées pour la période biennale au titre du pilier 6.

89. Trente-six États Membres ont élaboré des stratégies et des politiques visant à garantir aux agriculteurs qui gèrent des exploitations familiales l'accès aux ressources naturelles et leur utilisation durable ou amélioré celles qui existaient déjà (résultante 6.1). Vingt-neuf États Membres ont pris des mesures concrètes pour mettre

en œuvre des activités et des stratégies complètes permettant de gérer les risques (résultante 6.2), notamment en offrant des programmes de renforcement des capacités adaptés aux agriculteurs et à leurs organisations.

90. Pour réussir à créer des systèmes alimentaires résilients et durables, il faut que les agriculteurs qui gèrent des exploitations familiales aient accès à un environnement commercial inclusif qui leur permette d'offrir des aliments diversifiés et nutritifs. Vingt États Membres ont pris des mesures pour améliorer l'accès des agriculteurs aux marchés (résultante 6.3) au moyen notamment de politiques, d'investissements et d'infrastructures. Ces mesures ont consolidé les marchés locaux, qui ont contribué à garantir la sécurité alimentaire pendant la pandémie. Les activités en lien avec la Décennie ont ainsi pu figurer en meilleure place dans les programmes nationaux. Quinze pays ont mis au point des mécanismes institutionnels, des programmes et des règlements favorisant l'inclusion de l'agriculture familiale, et l'efficacité des chaînes de valeur existantes (résultante 6.4).

91. Les résultats ont contribué à faire progresser la réalisation de plusieurs cibles associées aux objectifs de développement durable, notamment les suivantes : accroître l'accès aux services financiers et l'intégration aux chaînes de valeur et aux marchés (cible 9.3) ; parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles (cible 12.2) ; incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales (cible 13.2) ; faire en sorte que les pays se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques (cible 13.b) ; garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes et des services connexes (cible 15.1) ; mobiliser des ressources financières de toutes provenances pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement (cible 15.a) ; cibles 2.3 et 2.4.

G. Pilier 7 : Renforcer la multidimensionnalité de l'agriculture familiale pour promouvoir des innovations sociales qui contribuent au développement des territoires et des systèmes alimentaires qui préservent la biodiversité, l'environnement et la culture

92. Le fait d'accompagner la complexité et la multidimensionnalité des exploitations familiales permet de promouvoir la croissance endogène et de préserver la diversité des écosystèmes, des ressources génétiques, de la culture et de la vie, l'accent étant mis sur un développement territorial axé sur le caractère innovant de l'agriculture familiale. Les nombreuses mesures et initiatives mises en œuvre pour renforcer la multidimensionnalité de l'agriculture familiale ont permis d'atteindre deux des trois cibles fixées pour la période biennale au titre du pilier 7.

93. Dix-sept États Membres ont élaboré des stratégies visant à accroître le recours aux pratiques agricoles durables (dont l'agroécologie) ainsi que les synergies entre l'agriculture, les forêts et la pêche, à réviser les stratégies existantes en la matière et à renforcer la prestation de services écosystémiques par les agriculteurs familiaux (résultante 7.1). Ces stratégies s'appuient sur l'agriculture familiale pour permettre une gestion dynamique des ressources génétiques et des systèmes de production, ce qui donne lieu à une utilisation plus efficace et plus résiliente des ressources.

94. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence de manière remarquable le rôle que joue l'agriculture familiale pour ce qui est de garantir la sécurité alimentaire dans les collectivités ainsi que dans le continuum urbain-rural. Vingt-sept pays ont pris des mesures pour mettre au point des mécanismes institutionnels et des cadres juridiques

ou réviser ceux qui existaient déjà de façon à améliorer l'accès des agriculteurs aux services, aux ressources et aux marchés et à resserrer ainsi les liens entre les milieux urbain et rural (résultante 7.2). Vingt États Membres ont en outre élaboré et mis en œuvre des stratégies axées sur la promotion de perspectives économiques et de solutions de marché innovantes fondées sur la nature multifonctionnelle de l'agriculture familiale (résultante 7.3).

95. Les processus et les résultats ont une incidence sur la réalisation de plusieurs cibles associées aux objectifs de développement durable, notamment les suivantes : préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées (cible 2.5) ; intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité (cible 15.9) ; préserver le patrimoine culturel et naturel mondial (cible 11.4) ; favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale (cible 11.a) ; mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux (cible 12.b).

VI. Conclusions et perspectives

A. Enseignements tirés et suite à donner

96. **La Décennie et les nombreux événements et initiatives connexes organisés aux niveaux local, national, régional et international ont permis d'instaurer un véritable dialogue sur les mesures à prendre en faveur de l'agriculture familiale. Des efforts ont été faits par un grand nombre d'acteurs partout dans le monde pour mettre en œuvre les activités de la Décennie. L'accent a surtout été mis sur le renforcement des cadres juridiques et l'élaboration de politiques en faveur de l'agriculture familiale.**

97. **Les organisations d'exploitations familiales, les comités nationaux pour l'agriculture familiale et d'autres instances multipartites de dialogue politique ont joué un rôle essentiel dans la promotion, la conception et la mise en œuvre des plans d'action nationaux et des cadres juridiques à l'appui des exploitations familiales. Ils ont en outre fortement contribué à faire remonter les propositions du terrain afin qu'elles soient entendues par les gouvernements.**

98. **Les principaux domaines d'action abordés étaient liés à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres cohérents et intégrés offrant des mesures ciblées et complètes à l'appui de l'agriculture familiale, ainsi qu'à l'atténuation des conséquences socioéconomiques de la COVID-19 et à l'implication des agriculteurs dans les stratégies de relance.**

99. **Il était aussi urgent de créer des possibilités d'emploi pour les jeunes, d'assurer la pérennité générationnelle de l'agriculture familiale et de prendre des mesures énergiques visant à promouvoir l'autonomisation économique des femmes et l'égalité des genres dans les zones rurales. Ces domaines d'action ont été aussi largement pris en compte : on a ainsi intégré des dispositions concrètes dans les plans d'action nationaux et mis en place de nombreux processus visant à élaborer des politiques et des activités ou à revoir celles qui existaient déjà.**

100. **Les politiques et les interventions ont été de plus en plus souvent axées sur l'augmentation de la productivité des exploitations familiales et la lutte contre les effets des changements climatiques et la dégradation de l'environnement. On**

a notamment cherché à améliorer l'accès à la terre, aux ressources productives et aux instruments financiers ; à diversifier les chaînes de valeur et à promouvoir de nouveaux débouchés commerciaux ; à renforcer les capacités des coopératives et des organisations d'agriculteurs familiaux en matière de prestation de services et d'action collective ; à promouvoir l'innovation dans les zones rurales, notamment au moyen de la numérisation.

101. Les processus menés aux niveaux régional et sous-régional témoignent du rôle important que jouent les organisations intergouvernementales dans la mise en œuvre des activités de la Décennie. Ces entités ont en effet appuyé les processus nationaux pendant les deux premières années de mise en œuvre. Elles ont notamment établi des normes et des critères communs s'appuyant sur des paramètres flexibles et adaptés au contexte pour faciliter l'identification des exploitations familiales au niveau national ; elles ont mis au point des cadres et des lignes directrices destinés à encadrer l'élaboration des politiques nationales ; elles se sont engagées à faire des progrès dans les domaines d'action prioritaires, notamment en développant des programmes conjoints, en mettant sur pied des projets et en organisant des échanges ciblés sur les grands sujets de l'heure.

B. Recommandations et domaines d'action prioritaires

102. Les États Membres et les autres acteurs concernés devraient redoubler d'efforts pour promouvoir une mobilisation renforcée et veiller à ce que celle-ci se traduise concrètement par l'instauration d'un dialogue plus efficace sur les politiques et par l'allocation de ressources suffisantes devant permettre d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes.

103. Au niveau institutionnel, il convient de promouvoir une stratégie claire à l'appui de l'agriculture familiale qui fait consensus auprès des différentes entités gouvernementales. Il est aussi recommandé d'assurer une coordination multisectorielle de façon à accroître les synergies entre les différents acteurs et domaines d'action. Une telle stratégie faciliterait la mise en œuvre de mesures et de mécanismes cohérents visant à atteindre les objectifs interdépendants relatifs aux systèmes alimentaires fixés pour la Décennie.

104. Il est crucial de poursuivre les efforts visant à promouvoir le dialogue sur les politiques ainsi que les actions menées par les instances et processus multipartites inclusifs et ascendants, y compris les comités nationaux pour l'agriculture familiale. Il faut aussi s'efforcer collectivement de faire participer davantage les femmes, les jeunes et les autres groupes marginalisés, ainsi que les autres groupes susceptibles de jouer un rôle fondamental dans la mise en œuvre de la Décennie.

105. Les politiques et les cadres déjà élaborés dans le contexte de la Décennie doivent être consolidés et appliqués à plus grande échelle. Il faut trouver des moyens novateurs pour accroître leur portée, assurer leur adoption à grande échelle et éliminer les goulets d'étranglement en matière de capacités opérationnelles. Il est crucial d'instaurer un dialogue continu avec les organisations d'exploitations familiales si l'on souhaite parvenir à trouver et à mettre en pratique des solutions permettant de répondre efficacement aux besoins de leurs membres.

106. Il faut mobiliser des ressources financières supplémentaires pour assurer une mise en œuvre adéquate des activités relevant de la Décennie, notamment en prévoyant des crédits budgétaires à cet effet. Il convient d'encourager la collaboration et la coopération entre les partenaires (dont les pays donateurs, les

organisations internationales et les agences de développement) et de promouvoir des partenariats public-privé innovants et équitables.

107. La FAO et le FIDA devraient élaborer conjointement une stratégie de mobilisation des ressources afin d'élargir les domaines de travail prioritaires au titre des piliers ; de renforcer les synergies entre les initiatives en lien avec la Décennie qui sont actuellement mises en œuvre par la FAO et le FIDA ; d'offrir un cadre visant à orienter l'élaboration de plans d'action nationaux et de produits mondiaux offrant un appui technique ; de choisir les projets en fonction des demandes des pays et du dialogue instauré avec les organisations d'exploitations familiales.

108. Il faut remédier de toute urgence aux effets immédiats de la pandémie de COVID-19 sur l'agriculture familiale (notamment en ce qui concerne les liquidités et l'accès aux marchés). On peut par exemple mettre en place des politiques et des programmes visant à reconstruire en mieux en associant les comités nationaux pour l'agriculture familiale, les instances multipartites mobilisées pour rédiger les plans d'action nationaux et les organisations d'exploitations familiales, qui sont des partenaires actifs dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans.

109. Il faut déployer des efforts à tous les niveaux pour renforcer la stratégie de sensibilisation et de communication de la Décennie et ainsi faire en sorte que les décideurs et les consommateurs comprennent mieux ce qu'est l'agriculture familiale et en mesurent l'importance. Il faut faire connaître davantage la Décennie si l'on souhaite faire participer un plus grand nombre de personnes au dialogue engagé sur les politiques et inciter les organisations d'exploitations familiales et leurs membres à s'impliquer plus activement dans la mise en œuvre des activités menées dans ce cadre. À cette fin, il convient d'adopter une approche axée sur la communication pour le développement, l'objectif étant de renforcer les capacités locales en matière de communication et de mettre en place des services inclusifs de communication en milieu rural qui permettront de répondre aux besoins changeants des agriculteurs.

110. Il est aussi crucial de poursuivre les efforts visant à produire des connaissances sur l'agriculture familiale et à les partager, à améliorer la compréhension des concepts clés et à promouvoir la définition de critères permettant de mieux cibler les mesures qu'il convient de prendre. Aux niveaux national et local, il faut redoubler d'efforts pour produire et obtenir des données et des éléments probants sur les performances multidimensionnelles de l'agriculture familiale qui soient à la fois fiables et actualisés et qui présentent un intérêt à l'échelle locale. Il s'agit d'une condition préalable à l'élaboration efficace de politiques fondées sur des évaluations solides des besoins et à la bonne exécution des politiques et mesures existantes.

111. Il est essentiel de renforcer les organisations d'exploitations familiales si l'on souhaite développer leur capacité d'opérer des changements, améliorer la production et la diffusion des connaissances et la prestation de services et encourager les agriculteurs à participer activement aux processus décisionnels à tous les niveaux.

112. Promouvoir le partage d'expériences et la mise en réseau des agriculteurs est un moyen efficace de développer leur capacité à contribuer aux processus et activités de la Décennie. Il est tout aussi important de renforcer les capacités des autorités nationales et locales si l'on souhaite que les agriculteurs puissent bénéficier d'un soutien adéquat et que les activités prévues dans le cadre de la Décennie soient organisées et mises en œuvre efficacement.